

PF Pension - ESG 50 Fund


Fonds de prévoyance

Données au 30.11.2024




Description du fonds

Le fonds investit dans le monde entier dans des placements sur le marché monétaire, des obligations, des actions et dans l'immobilier suisse. Des indices de référence durables ont été définis à cet effet (sauf pour l'immobilier). Le fonds est géré de manière active. La part en actions stratégique s'élève à 50% et la part stratégique en monnaies étrangères à 25%. La part des placements en actions se situe dans des fourchettes comprises entre 40% et 60% de la fortune nette. La part maximale en monnaies étrangères est de 30%. La part d'actions dans ce fonds de prévoyance est, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP 2, plus élevée que pour les fonds de prévoyance classiques. Le but du fonds est une augmentation forte du capital, complétée par un revenu régulier alimenté par des produits d'intérêts et de dividendes. Le fonds convient aux investisseuses et investisseurs qui acceptent des fluctuations de valeur modérées pour profiter en contrepartie d'opportunités de croissance plus importantes. Le fonds n'est pas destiné à des investisseuses et investisseurs qui prévoient de récupérer leur argent dans un délai de cinq ans. Le fonds vise une meilleure note ESG et une empreinte CO2 plus faible que son indice de référence traditionnel non explicitement durable.

Données du fonds

ISIN	CH0012056203
Numéro de valeur	1205620
Fortune du fonds en mio.	CHF 833,34
Valeur d'inventaire nette (29.11.2024)	CHF 152,38
Domicile du fonds	Switzerland
Direction du fonds	UBS Fund Management (Switzerland) AG
Gestion du fonds	UBS Asset Management Switzerland AG
Banque dépositaire	UBS Switzerland AG
Date de lancement	31.05.2001
Monnaie du fonds	CHF
Clôture des comptes annuellement au	Fin mars
Total Expense Ratio (TER) 31.03.2024 *	1,20%
Swinging Single Pricing (SSP)	Oui
Distribution	Oui
Notation Morningstar™	★★★★☆
Durabilité ¹	

* indemnités de distribution incluses de 0.84% en faveur de PostFinance.

- 1  Objectif d'investissement durable explicite.
-  Ces Fonds tiennent compte des aspects écologiques (E), sociaux (S) et nécessaires à une gouvernance d'entreprise responsable (G).
-  Inconnu / non durable

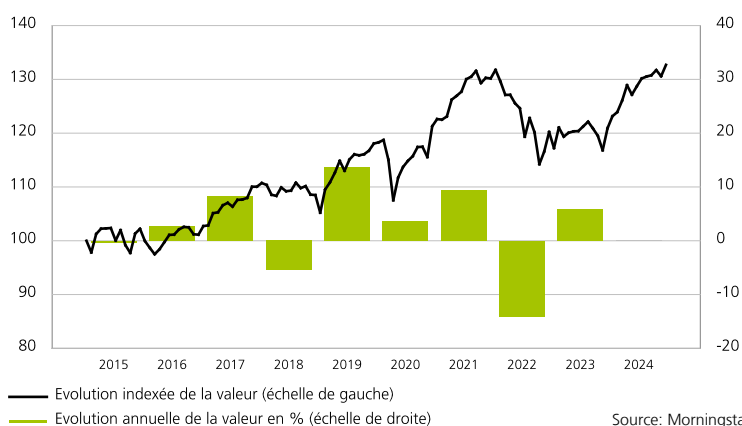
Chiffres clés au 30.11.2024

NAV Plus haut 12 derniers mois (29.11.2024)	CHF	152,38
NAV Plus bas 12 derniers mois (05.12.2023)	CHF	137,21
Modified duration		n.a
Volatilité 3 années		8,40%
Ratio de Sharpe* 3 années		0,02

* Risk free rate 0.68

Evolution de la valeur en CHF

Ces chiffres se réfèrent au passé. La performance passée ne constitue pas un indicateur fiable des résultats futurs. La performance indiquée ne tient pas compte des éventuels frais et commissions perçus lors de la souscription de parts.



Evolution de la valeur en pourcentage

2021	2022	2023	Depuis le début de l'année	Depuis le lancement	3 années	5 années
9,43%	-14,07%	5,82%	9,88%	85,38%	1,50%	13,66%



Vainqueur 2024
Award "Mixed Asset CHF Balanced"
© 2024 LSEG Lipper. Tous droits réservés.



Vous trouverez plus d'informations sur les catégories ESG à partir de la page 4 du rapport ESG.

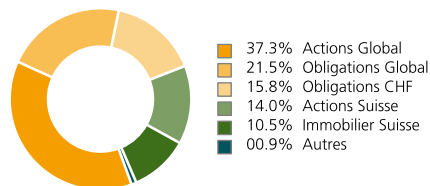
Indicateur de risque

Risque moins élevé ← Risque plus élevé →
Rendement généralement moins élevé Rendement généralement plus élevé



L'indicateur synthétique de risque (SRI) est 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Plus d'informations se trouvent sur le dernier Document d'Informations Clés (DIC) publié pour le fonds.

Structure du fonds après les catégories de placement en % au 30.11.2024



Les 5 principales positions d'actions au 30.11.2024

Nestle	2,50%
Microsoft	2,11%
Novartis	1,72%
Roche	1,65%
Nvidia	0,97%

Les 5 plus gros débiteurs au 30.11.2024

Pfandbriefbank Schw. Hyp. Inst. AG	3,06%
United States Treasury Note Bond	2,91%
Swiss Confederation Government Bond	2,60%
Pfandbriefzentrale Schw. Kantonalb. AG	2,11%
Fannie Mae Pool	0,77%

Avantages

Le PF Pension- ESG 50 Fund constitue un fonds stratégique qui réunit différentes catégories de placement, régions, pays et devises en une seule solution. En plus d'une grande diversification des investissements, le fonds bénéficie du savoir-faire de spécialistes financiers expérimentés et d'un processus d'investissement structuré. Grâce à une gestion professionnelle, le fonds est suivi et contrôlé en permanence et le respect des marges fixées est assuré. Le fonds rassemble des aspects allant dans le sens d'une gestion d'entreprise écologique (E), sociale (S) et responsable (G), et vise une meilleure note ESG et une empreinte CO2 réduite par rapport à son indice de référence traditionnel. Le fonds offre, dans le cadre du compte prévoyance 3a, la possibilité de conserver les parts à la retraite et de les transférer gratuitement dans un dépôt-valeurs normal.

Risques

Le PF Pension - ESG 50 Fund peut investir dans des obligations de diverses qualités de crédit, dans des titres du marché monétaire, dans des actions et dans des actifs alternatifs et peut donc être soumis à une forte volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. La valeur d'une part peut être influencée par les fluctuations de change. Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur). Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché. Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire le risque pour les investisseurs ou augmenter les risques de marché ainsi que le potentiel de perte lié à une défaillance de la contrepartie. Le fonds est exposé à des risques liés aux erreurs opérationnelles ou humaines susceptibles d'intervenir aux niveaux de la société de gestion d'actifs, d'un dépositaire ou d'autres tierces parties. Chaque fonds est exposé à des risques spécifiques. Vous trouverez des détails supplémentaires sur le fonds dans le contrat du fonds, le Document d'Informations Clés (PRIIP KID) et la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers».

Glossaire

Distribution du bénéfice

Le but d'un fonds de placement est d'obtenir pour l'investisseur à grâce à une stratégie clairement définie à le bénéfice des coupons et des dividendes, ainsi qu'un gain de capital. Le volume et le type de distribution du bénéfice varie selon le type de fonds choisi. Distribution du bénéfice: un paiement annuel des bénéfices obtenus grâce au fonds est fait au titulaire. Le jour de distribution du bénéfice, l'argent obtenu grâce au fonds est prélevé et versé à l'investisseur. C'est pourquoi, à cette date, le prix de la part baisse environ à hauteur du montant de la distribution.

Domicile du fonds

Le fonds a son domicile dans le pays où il a été créé, c'est-à-dire signalé aux autorités de surveillance afin d'être enregistré. Le domicile du fonds détermine selon quel droit le fonds est régulé. Cette information est particulièrement importante d'un point de vue fiscal (p. ex. pour ce qui concerne l'impôt anticipé). Tous les PostFinance Fonds ont leur domicile en Suisse.

ISIN

Le numéro ISIN est le chiffre clé international pour les titres. Il sert à identifier les titres avec précision. En Suisse, on utilise également le numéro de valeur pour l'identification.

Modified duration

La duration modifiée («modified duration») exprime l'influence d'une modification des taux d'intérêt sur le marché de $\pm 1\%$ sur le portefeuille ou sur des obligations déterminées. Cet indice est donc un chiffre de sensibilité, car il exprime dans quelle mesure (en %) la valeur du portefeuille diminue ou augmente par la modification des taux du marché.

Notation de fonds MSCI ESG

Le MSCI ESG Fund Rating est un système de notation de fonds indépendant. Il mesure la capacité de résistance de fonds de placement par rapport aux risques et aux chances à long-terme pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le MSCI ESG Rating s'applique selon des catégories de notation (p. ex. AAA = 8,6-10). Les notations ESG vont de leader (AAA, AA), moyen (A, BBB, BB) à retardataire (B, CCC).

Notation Morningstar™

La notation Morningstar™ offre une évaluation des performances passées du fonds en se basant sur les rendements et les risques par rapport à un groupe de produits similaires. Le simple fait d'être bien noté ne constitue toutefois pas une base suffisante pour une décision de placement. © 2016 Morningstar. Tous droits réservés.

Numéro de valeur

Ce numéro est le code utilisé en Suisse pour les papiers-valeurs. Il est destiné à faciliter leur identification. Il correspond au numéro ISIN sur le plan international.

Performance

La performance désigne le total des produits d'un placement en % sur une période considérée. La performance est le plus souvent indiquée dans la devise de facturation du fonds. Elle se compose des fluctuations des cours et des produits réinvestis. Pour les fonds de distribution, le calcul de la performance se fait en partant du principe qu'un réinvestissement (sans déduction de l'impôt anticipé) des distributions sera effectué.

Profil de risque et de rendement

Le profil de risque et de rendement est une évaluation du fonds se basant sur la fluctuation de l'évolution de la valeur au cours des cinq dernières années. Les fonds à faible risque génèrent souvent des rendements plus faibles. Les fonds à risque élevé génèrent souvent des rendements plus élevés. La méthode utilisée pour cette estimation dépend du type de fonds. L'évolution précédente ne permet pas de tirer de conclusion quant à l'évolution future. La catégorie de risque n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe est un chiffre clé permettant d'analyser la performance du fonds. Afin de calculer ce chiffre, on compare le rendement (le rendement de fonds moins les intérêts sans risques) du fonds avec sa volatilité. Si le ratio de Sharpe est positif, c'est que le risque quant à valait la peine. Si le chiffre clé est négatif, il n'a pas été indemnisé pour le risque supplémentaire.

Risk free rate

Le Risk Free Rate (of Return) désigne le rendement, c'est-à-dire le produit d'intérêts qu'un investissement sans risques peut générer sur une période donnée.

Swinging Single Pricing (SSP)

Le «Swinging Single Pricing» est une méthode de calcul compensatrice de la valeur d'inventaire nette d'un fonds. Cette méthode prend en compte les coûts annexes découlant de l'achat et de la vente (p. ex. commissions, frais de courtage, charges) et permet de les imputer aux personnes qui les engendrent. Lorsque la somme des souscriptions est supérieure à la somme des rachats le jour de la souscription ou du rachat, la valeur d'inventaire nette du fonds est majorée de ce que l'on appelle le Swing Factor. L'acheteur s'acquitte donc dès ce moment-là des coûts induits par le placement de ses capitaux. Au contraire, lorsque le nombre des mandats de rachat est supérieur à celui des souscriptions, le Swing Factor est déduit de la valeur d'inventaire nette.

Total Expense Ratio (TER)

Exprimé sous forme de pourcentage annuel, le «Total Expense Ratio» (ratio des coûts totaux) indique la part de la fortune nette équivalant aux coûts générés par la gestion d'un fonds. Il englobe la totalité des charges conformément au compte de résultat, y compris les frais de gestion, d'administration, de dépôt et de révision ainsi que les coûts légaux et liés au conseil. Les frais de transaction ne sont pas pris en compte.

Valeur d'inventaire nette

La valeur d'inventaire nette (NAV en anglais: Net Asset Value) d'un fonds correspond à la somme de tous les titres évalués, déduction faite des éventuelles positions débitrices. La valeur d'inventaire nette d'une part équivaut au patrimoine net du fonds divisé par le nombre de parts en circulation. Le prix du fonds est calculé en règle générale quotidiennement.

Volatilité

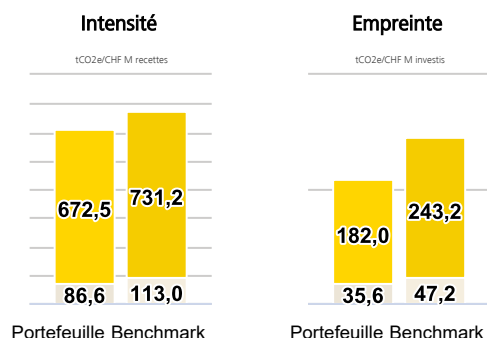
La volatilité est un indicateur de risque pour les fluctuations du rendement de fonds sur une période donnée. Plus la volatilité est élevée, plus les fluctuations de cours et les éventuels produits/pertes sont importants. La théorie du portefeuille suppose que l'achat d'un produit plus élevé ne peut comporter qu'un risque accru.

30/09/2024

SITUATION ACTUELLE

Émissions de gaz à effet de serre

Englobe toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies (champ d'application 1-3), y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et de leurs produits.



Actifs du portefeuille couverts par l'évaluation:

Intensité
 Scope 1 & 2: **56,3%**
 Scope 3: **56,2%**

Empreinte
 Scope 1 & 2: **65,8%**
 Scope 3: **65,7%**

⚠️ Fiabilité de l'estimation moyenne

Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Il existe un consensus scientifique sur la nécessité d'éliminer progressivement le charbon et de cesser de financer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles, du charbon et de cesser de financer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles. Les chiffres ci-dessous montrent la part des investissements dans les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus de ces activités commerciales.

Part des investissements dans des entreprises ayant des activités dans:



CHARBON

Portefeuille: **0,0%**
 Benchmark: **0,2%**



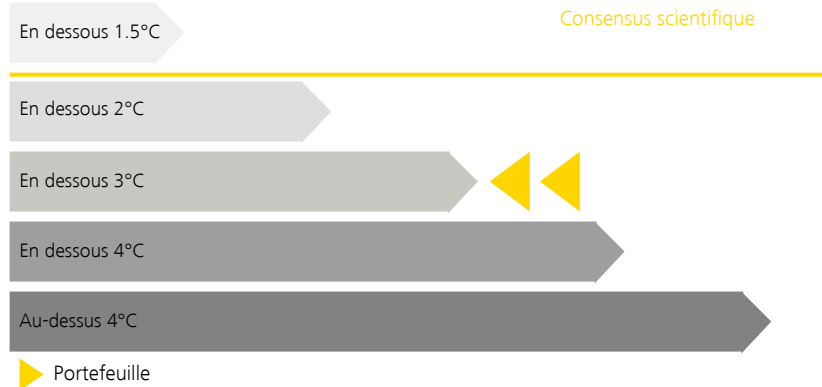
AUTRES COMBUSTIBLES FOSSILES

Portefeuille: **2,7%**
 Benchmark: **3,9%**

⚠️ Fiabilité de l'estimation élevée

TRANSITION VERS LE NET ZÉRO

Alignement sur le réchauffement climatique



Il s'agit du niveau de réchauffement climatique qui se produirait si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que les entreprises du portefeuille. Certains portefeuilles ayant des objectifs climatiques peuvent intentionnellement inclure des investissements dans des entreprises qui ne sont pas encore sur la bonne voie pour atteindre 1,5°C, mais qui cherchent à contribuer activement aux objectifs climatiques en améliorant l'alignement des entreprises dans lesquelles elles investissent afin d'aligner une plus grande part de l'économie au fil du temps.

Actifs du portefeuille couverts par l'évaluation: **56,1%**
 Fournisseur de données: **MSCI**
 Scénario climatique utilisé: **MSCI Scenario (Glossary)**

⚠️ Fiabilité de l'estimation faible

Engagements vérifiés en faveur d'une consommation nette zéro

Les entreprises s'engagent de plus en plus volontairement à passer à une consommation nette nulle et à fixer des objectifs intermédiaires. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, de la scientificité et de la transparence des objectifs intermédiaires.

Part des entreprises du portefeuille ayant des engagements vérifiés en matière d'émissions nettes nulles et des objectifs intermédiaires crédibles:

Portefeuille: **25,5%** Benchmark: **24,5%**

⚠️ Fiabilité de l'estimation élevée

Gestion en faveur du net zéro

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en alignant rigoureusement leur stratégie d'investissement sur une trajectoire de décarbonisation compatible avec un réchauffement maximal de 1,5 °C.

La stratégie d'investissement inclut-elle un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre des investissements sous-jacents au moyen d'objectifs concrets à court (1 à 3 ans) ou moyen (5 ans) terme?
Oui

Taux de réduction annuel moyen sans les émissions scope 3 pertinentes - **3,6%**

Taux de réduction annuel moyen avec les émissions scope 3 pertinentes - **N/A**

Le portefeuille s'inscrit-il dans un engagement de l'institution financière vérifié par un tiers visant à atteindre zéro émissions nettes et prévoyant des objectifs intermédiaires crédibles? **Oui**

Dialogue crédible sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en faisant en sorte que les entreprises dans lesquelles elles investissent mettent en œuvre des plans de transition jusqu'en 2050 qui reposent sur une base scientifique et vérifiés par un tiers.

Les entreprises du portefeuille sont-elles soumises à une gestion crédible en matière de transition climatique? **Oui**
 Part des entreprises actuellement engagées activement dans la lutte contre le changement climatique: **5,3%**

Part des votes en faveur de la lutte contre le changement climatique: **6,0%**

Lien vers la stratégie et le plan de gestion du climat: <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing.html>

L'institution financière est-elle membre d'une initiative d'engagement climatique? **Oui**

Introduction

La Suisse et son marché financier se sont engagés à passer à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici à 2050. Cela est nécessaire pour honorer ses obligations au titre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2°C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. Les données scientifiques actuelles indiquent qu'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5°C pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le monde naturel et la société humaine. Les notes suisses sur le climat établissent une transparence des meilleures pratiques sur l'alignement des investissements financiers sur les objectifs de Paris afin d'encourager les décisions d'investissement qui contribuent à la réalisation des objectifs climatiques.

Glossaire

CRITÈRES MINIMAUX POUR LES SWISS CLIMATE SCORES

Exposition aux combustibles fossiles

- Le seuil de 5% des recettes s'applique aussi bien aux activités directement liées à l'exploration et à la production de combustibles fossiles qu'aux activités - dès lors que des données sont disponibles qui financent cette production (pour le charbon, selon la Global Coal Exit List ou une liste similaire)
- Les activités concernées englobent l'ensemble de la chaîne de création de valeur et vont de l'exploration, de l'extraction et de la production (upstream) au raffinage, à la commercialisation et à l'électrification (downstream) en passant par le transport et le stockage (midstream).

Engagements vérifiés en faveur du net zéro

- Les entreprises doivent s'être engagées publiquement à atteindre zéro émissions nettes et leurs objectifs à court terme avoir été certifiés par l'un des prestataires suivants:
- Science Based Targets initiative (SBTi)

Gestion en faveur du net zéro

- Pour pouvoir s'inscrire dans un engagement, vérifié par un tiers, visant à atteindre zéro émissions nettes, les portefeuilles doivent faire partie des objectifs de zéro émissions nettes communiqués officiellement dans le cadre de l'une des alliances de la Glasgow Financial Alliance for net-zero (GFANZ).
- Lorsqu'on prétend qu'une stratégie d'investissement a pour objectif une réduction des émissions du portefeuille ou des placements sous-jacents y compris les émissions scope 3, les émissions scope 3 prises en compte doivent respecter le calendrier du règlement 2019/2089 de l'UE en ce qui concerne les indices de référence.

Dialogue crédible sur le climat

- Les votes directs ou par procuration doivent être compatibles avec l'objectif de zéro émissions nettes en 2050.
- Toute stratégie d'engagement associée doit être compatible avec l'objectif de zéro émissions nettes en 2050 Exemple d'initiative en faveur du climat: Climate Action 100.
- La procédure de gradation des mesures en cas de non atteinte des objectifs de dialogue escalation doit être clairement définie et accessible.

Alignement sur le réchauffement climatique

Le portefeuille est considéré comme «aligné sur le réchauffement climatique» si : Il est guidé par l'objectif d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, en cohérence avec la limite de réchauffement de 1,5°C de l'Accord de Paris et en accord avec les dernières conclusions du GIEC.

TERM DEFINITIONS

Objectif de 1,5 degré (objectif aligné sur Paris)

L'alignement des flux financiers publics et privés sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. L'article 2.1c de l'Accord de Paris définit cet alignement comme la mise en cohérence des flux financiers avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat.

Engagement climatique

L'engagement climatique est une activité menée par les actionnaires dans le but de convaincre la direction de prendre en compte les questions climatiques. Ce dialogue comprend la communication avec la direction générale et/ou les conseils d'administration des entreprises et le dépôt ou le co-dépôt de propositions d'actionnaires. Un engagement réussi peut conduire à des changements dans la stratégie et les processus d'une entreprise afin de réduire les risques.

Initiative d'engagement pour le climat

Initiatives lancées avec l'ambition d'atteindre le zéro net d'ici 2050. L'initiative Climate Action 100+ en est un exemple.

MSCI Scenario

MSCI utilise un budget carbone mondial 2°C basé sur le budget carbone mondial restant disponible pour limiter le réchauffement à 2°C, obtenu auprès du GIEC. Ce budget est utilisé pour évaluer si les portefeuilles sont alignés sur les 2°C, en référence à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement à moins de 2°C.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les gaz tels que le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et l'ozone (O₃) présents dans l'atmosphère et qui contribuent aux effets de serre sont appelés gaz à effet de serre (GES). Ces gaz empêchent le rayonnement solaire de s'échapper et retiennent la chaleur près de la surface de la terre, où elle réchauffe l'atmosphère.

Stratégies long only

Une stratégie long-only consiste à investir uniquement dans des positions longues. Pour les besoins du Swiss Climate Score, à partir de 2022, seules les positions longues devraient être prises en compte.

Portefeuille

Fonds ou produit d'investissement.

Empreinte carbone d'un portefeuille

L'empreinte carbone désigne l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un portefeuille. Elle est calculée en tonnes d'équivalents CO₂ par million francs investi (tCO₂e/mCHF). Elle exprime la quantité d'émissions annuelles de GES qui peut être attribuée à l'investisseur par million francs investi dans un portefeuille et est donc probablement la mesure du carbone la plus intuitive disponible au niveau du portefeuille.

Intensité carbone du portefeuille

Le volume d'émissions de carbone par million de francs de revenus (efficacité carbone d'un portefeuille), exprimé en tonnes de CO₂e / million de francs de revenus. Une mesure courante est l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI).

1. Les volumes proviennent des classes d'actifs obligations d'entreprises et actions. 2. Les volumes sont des positions longues 3. Les données relatives aux GES pour les champs d'application 1, 2 et 3 sont disponibles soit sous forme déclarée, soit sous forme estimée.

Objectifs fondés sur la science

L'expression «objectifs fondés sur la science» est actuellement surtout utilisée dans le contexte des objectifs climatiques. Ces objectifs fournissent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon l'initiative Science-based targets, les objectifs sont considérés comme «fondés sur la science» s'ils sont conformes à ce que la science climatique la plus récente juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris - limiter le réchauffement de la planète à bien moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Le concept peut également s'appliquer à d'autres objectifs de développement durable.

Scope 1 GHGe

- Scope 1 : émissions provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise qui mesure les émissions

Scope 2 GHGe

- Scope 2 : émissions associées à l'énergie achetée par l'entreprise qui mesure les émissions.

Scope 3 GHGe

- Scope 3 : émissions liées aux éléments en amont de la chaîne d'approvisionnement (par exemple les biens achetés et les déplacements professionnels) et aux éléments en aval (utilisation et traitement en fin de vie des produits vendus) d'une entreprise qui mesure ses émissions.

Intensité carbone du portefeuille

Le volume d'émissions de carbone par million de francs de revenus (efficacité carbone d'un portefeuille), exprimé en tonnes de revenus CO₂e / CHF M. Une mesure courante est l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI). Le WACI mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO₂e / CHF M.

Benchmark

Le benchmark est un indice mixte qui reproduit les mêmes catégories de placement que le portefeuille lui-même avec des indices traditionnels non explicitement durables. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont disponibles dans le «prospectus avec contrat de fonds intégré».

ESG Report

PF Pension - ESG 50 Fund

Base des données du rapport ESG au 31.10.2024

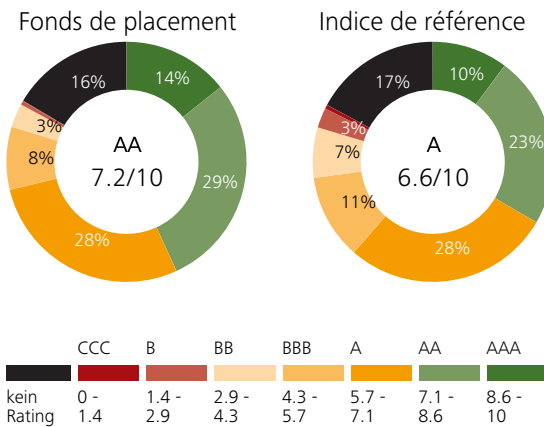
La durabilité, c'est le fait de ménager notre espace de vie et nos ressources afin que nous-mêmes et les générations futures puissions en profiter. PostFinance donne à sa clientèle la possibilité d'investir en tenant compte non seulement de critères économiques, mais également de thèmes en lien avec les critères ESG. Ces thèmes portent sur l'environnement (Environment), les questions sociales (Social) et la gestion d'entreprise responsable (Governance).

Objectifs ESG de ce fonds de placement

Pour ce fonds de placement, PostFinance vise une meilleure notation ESG et une empreinte CO₂ plus faible que l'indice de référence*. Qui plus est, par le biais de ce rapport, PostFinance entend faire preuve de transparence concernant le potentiel de réchauffement, les objectifs de développement durable (ODD), la conformité avec le Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et les activités commerciales controversées.

MSCI ESG Rating

Le MSCI ESG Fund Rating mesure les caractéristiques environnementales, les critères sociaux et la gestion des entreprises dans lesquelles le fonds de placement a investi et évalue toutes les participations du fonds de placement sur une échelle de AAA à CCC, AAA correspondant au niveau le plus durable. Ce fonds de placement vise une notation ESG plus élevée que l'indice de référence* traditionnel non explicitement durable.



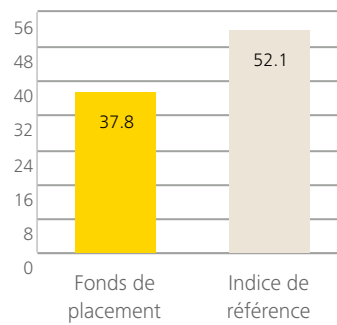
Empreinte CO₂

L'empreinte CO₂ est calculée sur la base des émissions de gaz à effet de serre (en équivalents de CO₂) générées par les entreprises qui font l'objet d'investissements dans le cadre du fonds de placement.

* L'indice de référence est un indice mixte qui reproduit les mêmes catégories de placement que le fonds lui-même avec des indices traditionnels non explicitement durables. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont disponibles dans le «prospectus avec contrat de fonds intégré».

Le graphique ci-dessous montre les émissions de gaz à effet de serre du fonds de placement en tonnes par mio. de CHF par rapport à l'indice de référence* traditionnel non explicitement durable. Dans le cadre de ce fonds de placement, PostFinance vise à atteindre des émissions de CO₂ plus faibles que l'indice de référence*.
(Couverture des données: 72% du portefeuille)

Tonnes de CO₂ / mio. de CHF



Les 5 meilleures positions ESG

	Part	ESG Rating
NVIDIA CORPORATION	2.50%	10.0
Zurich Insurance Group A	0.72%	10.0
ABB Ltd	0.72%	10.0
Alcon AG	0.35%	10.0
Lonza Group AG	0.35%	10.0

Notation ESG des 5 principales positions

	Part	ESG Rating
Pfandbriefbank schweizer	3.14%	6.0
United States of America	2.90%	5.9
Schweizerische Eidgenoss	2.73%	8.3
NVIDIA CORPORATION	2.50%	10.0
MICROSOFT CORPORATION	2.21%	7.9

Potentiel de réchauffement

L'indicateur concernant le potentiel de réchauffement fait l'objet d'une attention croissante. C'est pourquoi notre objectif est de faire rapidement figurer le score du portefeuille dans ce rapport.

Conformité UNGC

Le Pacte mondial des Nations unies (UNGC) définit dix principes portant sur des normes sociales et économiques minimales (concernant notamment les droits de l'homme, la liberté d'association, l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption) que les entreprises s'engagent à respecter. Remarque: le fonds ne peut pas afficher un pourcentage supérieur au maximum des entreprises évaluées dans le MSCI ESG Rating (page 1).

Degré de conformité UNGC	78%	74%
	Fonds de placement	Indice de référence

Activités commerciales controversées

Cet indicateur montre le pourcentage d'entreprises du fonds de placement ou de l'indice de référence impliquées dans des activités commerciales controversées. Conformément aux usages dans la branche, seules les entreprises qui dépassent certaines valeurs seuils font l'objet d'un rapport. Nous nous basons sur les valeurs seuils de la méthodologie MSCI ESG Leaders, sauf pour le charbon thermique (0% au lieu de 5%). Les autres valeurs seuils sont définies comme suit: alcool 10%, électricité d'origine nucléaire 10%, jeux de hasard 10%, armes conventionnelles 10%, armes nucléaires 0%, tabac: 5% pour la production de produits liés au tabac et 15% pour la distribution. Armes controversées 0%. Armes à feu à usage civil: 5% pour la production et 15% pour la distribution.

	Fonds de placement	Indice de référence
Alcool	0%	0%
Armes à feu civiles	0%	0%
Armes controversées	0%	0%
Armes conventionnelles	0%	0%
Armes nucléaires	0%	0%
Charbon thermique	0%	0%
Énergie nucléaire	0%	1%
Jeux d'argent	0%	0%
Tabac	0%	0%

Alignement sur les SDG

Les 17 objectifs mondiaux de développement durable de l'ONU (SDG) et leurs 169 sous-objectifs tiennent compte de manière équitable des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Ces objectifs sont au cœur de l'agenda de l'ONU en matière de développement durable et doivent être atteints à l'échelle mondiale et par tous les États membres de l'ONU d'ici 2030. L'évaluation ci-dessous indique la contribution nette du fonds de placement dans la réalisation des 17 objectifs de l'ONU sur une échelle allant de -10 (contribution négative) à +10 (contribution positive). L'évaluation des titres individuels d'un fonds de placement se fonde tant sur les produits et les prestations que sur les activités opérationnelles des entreprises intégrées dans le fonds de placement. Les valeurs sont utilisées uniquement à titre de comparaison et le fonds de placement ne cherche pas à atteindre de valeur cible correspondante.



Mentions légales

Le présent document est une **publicité**.

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer une invitation à soumettre une offre, une demande, une proposition ou une recommandation de souscription de prestations, d'achat ou de vente de titres ou d'autres instruments financiers ou encore d'exécution de toute autre transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse. Les PostFinance Fonds sont soumis au droit suisse. Les prospectus, les KIID ou les feuilles d'information de base, les conditions contractuelles ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès des Operations Centers PostFinance et de toutes les filiales PostFinance ainsi que d'UBS Fund Management (Switzerland) SA, case postale, CH-4002 Bâle. Tout investissement dans un produit doit être précédé d'une étude approfondie du prospectus en vigueur. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte des commissions et des frais éventuels prélevés lors de la souscription de parts. Les commissions et les frais peuvent avoir un impact négatif sur la performance. L'indice de référence traditionnel utilisé dans ce rapport est calculé à l'aide de procédures d'approximation, ce qui peut entraîner des écarts dans la présentation de la réalisation des objectifs ESG de ce fonds de placement. Le présent document est établi avec la diligence usuelle en affaires par PostFinance SA en collaboration avec des tiers soigneusement sélectionnés. PostFinance SA ne peut toutefois pas garantir l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité dans la mesure permise par la loi.

Informations spécifiques ©2021 MSCI ESG Research LLC. Reproduction avec autorisation.

Certaines informations du présent document, notamment celles relatives à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance (les «informations») sont tirées de MSCI ESG Research LLC ou sont soumises au droit d'auteur de MSCI ESG Research LLC, entreprise de conseil en placements enregistrée (Registered Investment Adviser) au sens de l'Investment Advisers Act des États-Unis de 1940, ou d'entreprises qui y sont liées (incluant MSCI Inc. et ses filiales dénommées «MSCI») ou de sociétés tierces (avec MSCI & MSCI ESG dénommées conjointement les «parties ESG»). Les informations n'ont pas été soumises à l'autorité boursière américaine (SEC) ou à une autre autorité de surveillance, ni approuvées par une telle autorité. Il est interdit d'utiliser les informations pour créer des activités qui en sont dérivées ou qui sont liées à des activités qui en sont dérivées. De telles informations ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de titres, d'instruments financiers, de produits financiers ou de stratégies commerciales de la part des parties ESG et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de projections futures. Aucune de ces informations ne peut être utilisée isolément pour déterminer quels titres doivent être achetés ou vendus, ou quand ils doivent être achetés ou vendus.

Bien que PostFinance SA et les parties ESG tirent leurs informations de sources qu'elles considèrent comme fiables, elles déclinent toute responsabilité et excluent toute garantie relative à l'authenticité, à l'exactitude et/ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. PostFinance SA et les parties ESG ne fournissent aucune garantie expresse ni tacite d'aucune sorte et déclinent expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier des informations contenues dans le présent document. Ni PostFinance SA ni les parties ESG ne peuvent être tenues responsables d'erreurs ou d'omissions en lien avec les informations contenues dans le présent document. Sans préjudice des dispositions énoncées précédemment, ni PostFinance SA ni les parties ESG ne sont responsables des dommages directs, indirects, particuliers, relevant du droit pénal, consécutifs ou de toute autre nature (incluant les pertes de gain), même si l'éventualité de tels dommages a été mentionnée. Les informations sont destinées exclusivement à un usage personnel; il est interdit de les reproduire ou de les transmettre sous quelque forme que ce soit.

Le présent rapport ESG est alimenté par YourSRI, une marque de FE Fundinfo (Liechtenstein).



PostFinance AG
Mingerstrasse 20
3030 Bern

www.postfinance.ch

The PostFinance logo, which includes the word "PostFinance" in a bold, black, sans-serif font, followed by a red cross symbol.